

Un document non authentifié faisant de Cabral Libii membre d'une loge mystique circule sur la toile et suscite les curiosité.

Le candidat du parti Univers pour le scrutin du 07 octobre prochain dans une sortie sur les réseaux sociaux a tenu à démentir son appartenance à une quelconque loge « La main de Dieu les met en déroute! Après s'être moqué dans les réseaux sociaux, de ma foi en Dieu chaque fois réitérée, après avoir attribué des propos abjects à un de mes collaborateurs, fatigué de me faire passer pour un "pion"... Le génie oisif a accouché d'une nouvelle distraction: il m'est attribué désormais l'intention de promotion d'une organisation dont je prends connaissance de l'existence au travers d'un document très coloré circulant dans les réseaux sociaux... je rends Gloire à Dieu pour sa Grâce! Nous avons des urgences chers compatriotes. Restons concentrés sur les objectifs de changement. Laissons les basses choses mourir de leur propre médiocrité. Je ne suivrai que la Voie de Dieu et de mon peuple », a-t-il écrit

Ci-dessous le présumé document faisant de Cabral Libii membre d'une loge



*A la Gloire du Sublime Architecte des Mondes*  
**Suprême Conseil des Rites Confédérés**  
*Succession directe : Robert AMBELAIN & Gérard KLOFFEL*  
**Ordre des Rites Unis de Memphis & Misraïm**  
**Souverain Sanctuaire International des Rites Unis**  
 A tous les maçons répandus sur les deux hémisphères du globe terrestre  
**UNION – PROSPERITE – COURAGE**

**MANIFESTE – DECRET N°11040826DI**

Au Zénith de Montélimar, le **vingtième jour du mois de septembre, anno lucis 6017**, sur le point répondant au degré 44° et 33°29'' latitude nord. A tous qui les présentes verront :

**Santé, Stabilité, Pouvoir.**

Nous, **Joseph CASTELLI** Président du Suprême Conseil des Rites Confédérés, Grand Maître Général 99<sup>ème</sup> degré du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm et de l'Ordre des Rites Unis de Memphis & Misraïm, Manifestons que :

Sous requête du B.A.F. Cabral LIBII LI NGUE NGUE, lequel ambitionne de faire croître le rayonnement de l'Ordre par son accession aux fonctions les plus élevées dans son pays le Cameroun, avons décidé ce qui suit à l'unanimité des présents :

1. Le Souverain Sanctuaire de Suprême Conseil des Rites Confédérés devra apporter au Frère Cabral LIBII LI NGUE NGUE, toute assistance subtile sur tous les plans visibles et invisibles dans le but de favoriser l'adhésion de la société entière aux propositions et offres formulées et proposées par notre frère au public du Cameroun et dans l'intérêt suprême de l'Ordre ;
2. Les frères et Sœurs résidents au Cameroun sont engagés à soutenir sans limite le frère Cabral LIBII LI NGUE NGUE. Toutefois, il leur est formellement interdit de s'opposer frontalement à tout frère en règle avec l'Ordre, quel que soit son appartenance politique, religieuse ou sociale.

Fait et Approuvé par Nous, Suprême Conseil des Rites Confédérés, où règnent la Paix, la Vertu et la Plénitude des honneurs dus à ses qualités, ce **vingtième jour du mois de septembre, anno lucis 6017**.

